



## QUEBECOR MEDIA

Affaires Réglementaires Télécom  
300, avenue Viger Est  
Montréal (Québec) H2X 3W4  
Tel. 514-380-4994 / Fax 514-380-9527  
regaffaires@quebecor.com

Le 30 septembre 2005

### PAR POSTE, TÉLÉCOPIE ET COURRIEL

Mme Diane Rhéaume  
Secrétaire générale  
Conseil de la radiodiffusion et  
des télécommunications canadiennes  
Ottawa, Ontario K1A 0N2

Objet : *Alliant*  
Entrée en concurrence locale de Vidéotron Télécom Itée dans la circonscription  
de MANIWAKI (Québec)

---

Madame la Secrétaire générale,

Conformément aux procédures établies dans la Décision Télécom CRTC 97-8, par la présente, Vidéotron Télécom Itée (« VTL ») avise le Conseil de son intention d'entrer en concurrence dans la circonscription de **MANIWAKI** à compter du **30 septembre 2005**.

Vous trouverez ci-joint la carte relative à la circonscription citée indiquant le territoire d'opération de VTL. Veuillez noter que la zone d'appels de la circonscription desservie par VTL est identique à la zone d'appels locale de Bell.

Opérant déjà à titre d'entreprise de services locaux concurrentielle, VTL confirme qu'elle a pris connaissance et qu'elle a satisfait aux obligations prescrites dans la Décision 97-8. Enfin, veuillez noter que VTL est en voie de compléter les signatures des ententes relatives à la fourniture du service d'appels d'urgence 9-1-1 dans la circonscription mentionnée.

Veuillez croire, Madame la Secrétaire générale, en l'assurance de notre considération.

Pour Vidéotron Télécom Itée

Karine Prévost-Privat  
Analyste, Affaires réglementaires Télécom

C.c. - CRTC - Michel Spencer

p.j.

